
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 04 JAN 2022

N° 22-00003 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours direct de **recrutement sur mesures nouvelles spéciales de cinq (05) Vétérinaires, session 2021.**

Ce sont :

VÉTÉRINAIRES

ADMISSIBLE(S)

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	MILLOGO ANNITA GISÈLE	2101_1316_3593_6215	B16427184	07/05/94
2°	NACANABO ISSAKA	2109_1416_3532_7910	B4504232	31/12/95

Arrêté la présente liste à 2 admissible(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques conformément au communiqué d'ouverture du concours dans les dix (10) jours ouvrables suivant la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-Agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général


Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon